

## Avant-propos

**L**es histoires que les hommes vivent devant les tribunaux de la cité ont, depuis l'Antiquité, offert à la littérature des thèmes inégaux, d'Aristophane à Courteline et à bien d'autres. Tant de traits communs les rapprochent : les cadres, les acteurs, les habits, les intrigues.

Les ressemblances sont si évidentes, qu'en réaction contre une vision rébarbative du juridique, répandue le plus souvent par ceux qui en ignorent les messages, le juriste peut être tenté de s'inspirer de nombreuses chroniques de prétoire pour rétablir une meilleure vision des aventures juridiques, plutôt comiques, parfois moins, qui se suffisent à elles-mêmes sans qu'il soit besoin d'en rajouter.

C'est d'ailleurs pourquoi la rédaction du présent livre a correspondu, de deux manières, à une préoccupation de rigueur scientifique : d'une part, le rejet de chroniques journalistiques qui en rajoutent aux faits considérés pour accroître naturellement le comique ; d'autre part, de manière aussi précise que possible, le recours à des références aux Recueils contenant les indications nécessaires à la connaissance exacte des décisions de justice retenues qui ont alimenté la réflexion.

Encore a-t-il fallu choisir un adjectif servant à la présentation du présent dictionnaire. Or, l'hésitation était permise.

Quel qualificatif, alors, pour un dictionnaire ?

Amoureux? J'y avais songé. On m'a fait comprendre que l'ouvrage ne se vendrait pas, les lecteurs étant des gens heureux vivant comme si le droit n'existait pas.

Amusant? Mais quelle que soit l'approche philosophique du rire, le droit, même le droit qui est drôle ou se veut tel, n'est pas une mécanique (la règle) plaquée sur le vivant (le fait). Mieux vaut penser qu'il est né du culte des morts et de l'échange entre les vivants.

Ironique? Le mot correspond bien à certains passages du livre, mais il y a dans l'ironie cet art du fort qui se croit tel, non sans quelque brutalité latente, parfois même avec le secours de la ruse, ce qui accompagne une confiance dans le comportement adopté.

Humoristique? De tous les qualificatifs envisagés, c'est celui qui, dès l'abord, est le plus séduisant, par rapport à l'inachèvement consubstantiel du droit. L'humour favorise l'irréversible, adoucit la vie, mais il introduit une distance par rapport aux exigences sociales, propre à nuire à leur satisfaction.

Finalement c'est l'insolite qui l'a emporté. Il répond à la diversité des situations retenues, à titre d'illustrations de son empire, tant il est vrai que de toutes les sciences, le droit est la seule qui doive connaître toutes les autres.